

LA CONTRACTUALISATION, L'ABOUTISSEMENT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF DE DEUX ANS ET DEMI AVEC LA TUTELLE

Muriel MAHIEU – Directrice – AMS – Pont-Audemer

Dr Blandine DEVAUX – Médecin Inspecteur DIRECCTE de Haute-Normandie

INTRODUCTION

L'AMS, service interentreprises qui a en charge environ 2000 entreprises employant environ 20 000 salariés, a été brutalement confronté à une pénurie de temps médical. Le service a perdu plus de la moitié de son effectif médecins en moins d'un an.

Le service a mis en œuvre un Projet de service permettant de continuer à assurer le suivi médical des salariés, au mieux de ses ressources disponibles.

La communication proposée vise, non pas à présenter le Projet de service construit en s'appuyant sur la CMT, mais à présenter le travail collaboratif fructueux et indispensable avec la DIRECCTE ainsi que l'implication de la CDC.

METHODOLOGIE UTILISEE

Implication des instances : le CA qui a impulsé la réorganisation du service et la CDC qui a accepté cette proposition

Information, communication permanente avec la DIRECCTE : Directeur Régional, Médecin Inspecteur, Inspection du Travail : cette totale transparence avec notre tutelle a permis de construire plus sereinement le Projet, prenant en compte, à toutes les étapes de la construction du Projet (30 mois) les conseils, les réorientations, les limites au fonctionnement proposé : points d'étape réguliers, travail avec la Direction, travail avec les médecins du travail, participation au séminaire professionnel du service, dans le cadre du programme d'accompagnement au changement des collaborateurs

Notion de construction progressive et itérative du Projet : étude de faisabilité, pré expérimentation, expérimentation, évaluation

Réorganisation du service en équipes pluridisciplinaires de santé au travail, avec l'embauche d'infirmières de santé au travail, de préventeurs HSE, d'ergonomes et d'une psychologue du travail, pour développer de nouvelles pratiques

ACTION ET/OU RESULTATS

Le Projet de service a été décliné en un programme triennal pluridisciplinaire de santé au travail qui a fait l'objet d'une contractualisation avec la DIRECCTE de Haute-Normandie le 7 septembre 2010. Cette contractualisation sur des pratiques innovantes vaut pour l'ensemble des secteurs de l'AMS. Bien sûr, la DIRECCTE, en

contrepartie de cette contractualisation, exige un retour. Le service est en évaluation continue de son nouveau fonctionnement et transmet de façon régulière des bilans d'étape à la tutelle, bilans validés au préalable par la Commission de Contrôle. Le service vient d'obtenir son renouvellement d'agrément pour une durée de 5 ans.

DISCUSSION / CONCLUSION

La tutelle est un organe que nous connaissons beaucoup plus pour sa mission de contrôle, notamment au moment du renouvellement de nos agréments. Pourtant, son expertise (médicale, règlementaire) est une aide sur laquelle les services doivent s'appuyer dès le début de leurs travaux et tout au long du processus de déploiement.

